



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 08 octobre 2024

Convocation : le 30 septembre 2024

Le **MARDI HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des 4 vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : CLAVIER Gérard, LIBERT Benjamin,

Pouvoir : CLAVIER Gérard à DUBIEF Jean-Michel, LIBERT Benjamin à BESNARD Jean-Philippe,

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.
Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2024

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Maison de santé**

- Proposition d'avenant MOE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'avenant du cabinet Archigone suite à une réévaluation de l'enveloppe travaux.

Ainsi son contrat est modifié comme suit :

Montant initial des honoraires :	16 045.40 € HT
Montant des honoraires après révision de l'enveloppe travaux	27 096.81€ HT
Montant de l'avenant 1 :	6 012.41 € HT
Nouveau montant des honoraires :	19 607.81 € HT

À l'unanimité, le conseil municipal valide cet avenant 1.

- Point sur le chantier

Il est indiqué à l'assemblée que l'ensemble de l'isolation intérieure a été enlevée. Un mur en parpaing a été découvert entre deux classes ; celui-ci ne figurant pas sur le plan initial, il va nécessiter quelques modifications. La pose du premier plafond avec l'isolation sera réalisée d'ici les jours à venir.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale que la prochaine réunion de chantier aura lieu le lundi 14 octobre.

- **Bornes de recharge électrique restaurant**

Il est rappelé à l'assemblée que la société avec laquelle la commune avait contracté un contrat pour la pose et la gestion de bornes de recharges électriques a été dénoncée par cette dite société. Ainsi Monsieur le Maire suggère de trouver une autre structure. Monsieur ORSINI travaille sur le sujet et va contacter

plusieurs groupes. Il est néanmoins constaté la difficulté à trouver une société pouvant être intéressée par notre structure étant donné le peu de bornes à équiper. Un point sur l'avancement sera fait lors d'une prochaine séance.

- **Aménagement de voirie – rue de Chartres**

Il est annoncé au conseil municipal que le début du chantier est prévu dès le 14 octobre et ce pour une durée de 1 mois. Le mardi 14/10 sera consacré à une journée de préparation, de repérage des réseaux et le démarrage des engins aura lieu dès le mercredi 15/10.

Il est demandé si à l'occasion de la présence de l'entreprise sur la commune, il pourrait être envisagé de faire reboucher les divers nids de poules présents sur la voirie communale. Un avenant va être demandé à l'entreprise pour ces petites réparations.

RÉSEAU D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Entretien de la station d'épuration et des postes principaux d'assainissement**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que la commune a été confrontée à des pannes importantes sur les pompes de relevage d'un des deux postes d'assainissement principal et sur la station d'épuration. Ainsi des devis ont été engagés en urgence :

Sur poste de refoulement principal rue de la République :

- Fourniture et remplacement de la pompe de relevage par la société SVR pour un montant de 3118.30 €TTC
- Réparation d'une des deux pompes de relevage du même poste par l'entreprise PSR moteurs électriques pour un montant de 1956.00 €TTC

Sur station d'Épuration

- Réparation de l'accouplement arbre/disque par les Ets Robert pour un montant de 2446.22 €TTC
- Intervention sur le tamis rotatif

Andritz – 15 861.85 €TTC pour changement des pièces usées

Andritz – 26 640.00 €TTC pour la fourniture d'un nouveau tamis rotatif

Monsieur le Maire propose de faire réparer la tôle abimée par les Ets Robert pour environ 2000 à 3000 €TTC

Compte tenu de l'insuffisance de crédits budgétaires sur le budget de l'assainissement (291) pour pallier les dépenses d'entretien exceptionnel, il est nécessaire de voter une subvention complémentaire du budget principal. Ainsi les décisions modificatives sont proposées comme suit :

1) Budget principal :

SF dépenses : chapitre 011 - compte 622 : - 13 000 €
SF dépenses : chapitre 65 : compte 65736221 : + 13 000 €

2) Budget Assainissement :

SI dépenses : chapitre 21 - compte 2156 : + 13 000 €
SI recettes : chapitre 021 - compte 021 : + 13 000 €
SF dépenses : chapitre 023 - compte 023 : + 13 000 €
SF recettes : chapitre 77 - compte 774 : + 13 000 €

Le conseil Municipal valide à l'unanimité ces deux décisions modificatives

- **Recherche fuite d'eau**

Monsieur le Maire signale qu'une nuit de recherche a été effectuée sur le réseau. Il remercie Bruno Orsini et Victor Bullou pour leur implication. Il s'avère que la fuite proviendrait du bourg ; ce qui rend plus difficile

à détecter son emplacement. D'autres investigations doivent être faites. Néanmoins, il a été constaté dernièrement une fuite aux abords de l'entreprise PAPREC prise en charge rapidement par les services techniques et l'entreprise DURET.

- **Changement des surpresseurs**

La société DURET devrait intervenir rapidement sur le château d'eau pour le changement des surpresseurs.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Gestion du personnel**

- Création de poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire signale avoir été sollicité par la communauté de communes Cœur de Beauce pour nommer Madame ANDRADE sur un grade supérieur à partir du 01 novembre 2024.

Ainsi il propose au conseil municipal la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ; il convient alors de

- supprimer, à compter du 01 novembre 2024 l'emploi permanent à temps non complet (5/35) d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe ;
- créer à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (5/35) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Création d'un poste pour le recrutement du secrétariat

Un point est réalisé sur le recrutement en cours pour le remplacement au poste de secrétariat de mairie.

Deux candidates ont retenu l'attention du comité de recrutement. Le choix définitif sera fait d'ici la fin de semaine. Ainsi pour pouvoir répondre aux exigences d'un recrutement, il convient de :

- créer un poste non permanent pour besoin exceptionnel en cas de doublon pour la période du 01 novembre au 31 décembre 2024 à temps complet
- créer un poste permanent sur un grade rédacteur contractuel à temps complet à compter du 01 janvier 2025

À l'unanimité la création de ces postes est actée par le conseil municipal.

- **Point sur les éoliennes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un rendez-vous avec la société Volkswind. En effet, un début d'étude est en cours pour le remplacement du parc dans 5 à 10 ans de la Ferme Éolienne comprenant 6 éoliennes longeant la route de l'usine d'incinération et la déchèterie. Volkswind envisage à cette occasion d'implanter une voire deux nouvelles éoliennes côté Ouarville. Même si le conseil municipal estime que le nombre d'éoliennes dans le secteur est déjà très important, il ne s'oppose pas à l'étude d'implantation d'une ou deux machines dans la zone potentielle envisagée.

- **Balayage des voies**

Il est présenté à l'assemblée le résultat de marché de la CC Cœur de Beauce pour le groupement de commandes d'un service de balayage des voies. Monsieur le Maire signale qu'une seule entreprise a répondu à la consultation.

Pour la commune de Ouarville, pour 06 passages par an, le coût de la prestation est décomposé comme suit :

Cout annuel du balayage 5610.00 €TTC

Cout annuel du traitement 1359.18 €TTC

Soit un total de 6969.18 €TTC.

Aujourd'hui le coût s'élève à 4 000.00 €TTC. Monsieur le Maire indique qu'étant donné l'engagement de la commune dans ce groupement de commande, elle ne peut se rétracter face à ce résultat.

- **Contrat de maintenance contrôle sécurité incendie : étude de devis**

Prestations	GSI		EUROFEU	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Nouvel équipement pour Église + hangar (facturation unique)	680.14	816.17	686.00	823.20
Maintenance des extincteurs + BAES	571.90	686.28	597.80	717.36
TOTAL	1252.04	1502.45	1283.80	1540.56
Contrôle alarme incendie	288.50	346.20		
TOTAL avec le contrôle de l'alarme incendie	1540.54	1848.65		

Pour rappel à aujourd'hui : Maintenance annuelle par SICLI 1 665.24 €

Il est présenté à l'assemblée un tableau comparatif suite à la consultation d'entreprises afin de revoir le contrat de maintenance en cours avec la société SICLI dénoncé cet été. Considérant la proposition de l'entreprise GSI, le Conseil Municipal approuve le contrat de maintenance préventive pour un montant annuel de 860.40€HT comprenant le contrôle des extincteurs, des BAES et des alarmes incendies.

ÉVÉNEMENTS - FESTIVITÉS

- **Octobre rose**

Madame AGOSTO rappelle le programme des festivités de l'événement Octobre rose proposé le samedi 12 octobre. Plusieurs points de ventes de goodies sont disponibles sur la commune : à l'agence postale, la boulangerie, le restaurant. Les bénévoles sont attendus dès 09h30 le samedi matin pour la préparation de la salle entre autres. Une buvette est prévue à l'occasion, sur toute la durée de la manifestation.

- **Repas des anciens**

Le repas est prévu le dimanche 24 novembre 2024 dès 12h00. L'animation sera assurée par Monsieur HIDOUVILLE et le repas sera servi par Launay Traiteur. Le menu a été déterminé en réunion CCAS.

- **Spectacle de Noël**

Le spectacle de Noël est organisé le mardi 17 décembre 2024 à 20h00 à l'espace des 4 Vents. Cette année, il est proposé un spectacle en duo par Jolis cœurs production. Le thème suggéré est « au dodo Père Noël » et sera d'une durée de 45 min. Le montant de la prestation s'élève à 820€ TTC. Cette prestation est acceptée à l'unanimité des présents.

- **Calendrier des fêtes**

Monsieur le Maire propose de retenir une date pour préparer le calendrier des fêtes en collaboration avec les associations. Le 28 octobre prochain à 20h30 en mairie est retenue.

QUESTIONS DIVERSES

- Décorations de Noël

Monsieur le Maire demande à ce qu'une nacelle soit réservée pour prévoir l'installation des illuminations de Noël début décembre.

- Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu lundi 11 novembre à 10h30 au départ de la mairie.

Le programme habituel est reconduit. Madame AGOSTO signale que l'école sera représentée par quelques élèves pour la lecture de textes.

Monsieur BESNARD suggère l'installation de poubelles aux abords des jeux à l'espace des 4 vents. Il signale également que le terrain nécessiterait un nettoyage.

La séance est levée à 22h10.

Prochain conseil municipal le 14 novembre 2024.